

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 20 octobre 2020

Inondations dans les Alpes-Maritimes

14 000 sinistres estimés pour un coût évalué à 210 millions d'euros

A la suite des inondations meurtrières et dévastatrices qui ont endeuillé le département des Alpes-Maritimes, les assureurs et CCR ont réalisé une première estimation du nombre et du coût des sinistres.

Au total, 14 000 déclarations de sinistres devraient être enregistrées pour un coût des dommages assurés qui devrait atteindre 210 millions d'euros. Les assureurs et CCR sont mobilisés pour traiter ces sinistres dans les meilleurs délais.

A ce jour, la profession recense déjà 8 250 sinistres. Le coût final estimé de 210 millions d'euros se répartit entre les dégâts causés aux habitations (72 %), aux biens professionnels et agricoles (25 %) et aux automobiles (3 %). Il ne comprend pas les dommages aux infrastructures publiques qui ne sont pas assurés.

Ces estimations pourraient être révisées dans les jours qui viennent quand l'ensemble des zones touchées aura été rendu accessible et que toutes les déclarations de sinistres auront été faites.

A cet égard, les assureurs ont rallongé le délai légal de déclaration des sinistres, pour que les victimes puissent déclarer leurs dommages jusqu'au 15 novembre.

Par ailleurs, la tempête Alex à l'origine de ces inondations avait préalablement entraîné des dégâts conséquents en Bretagne et sur la côte Atlantique essentiellement dus au vent. A ce jour les assureurs ont enregistré 39 040 déclarations de sinistres. Le montant des dommages assurés devrait atteindre 78 millions d'euros.

Contacts presse :

FFA - Armelle de Selancy – 01 42 47 93 23 - a.deselancy@ffa-assurance.fr

CCR - Vincent Gros – Secrétaire général + 33 (0)1 44 35 38 36 - vgros@ccr.fr

Sophie Bodin - DGM Conseil + 33 (0)1 40 70 11 89 – s.bodin@dgm-conseil.fr

